

ÉDITO

213

Crise des valeurs dans l'Union européenne ?
Jean Paul Jacqué

RTDEur.

Revue trimestrielle de droit européen

ARTICLES

219

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les ordres juridiques nationaux, de la mise en œuvre à la mise en balance
Marek Safjan, Dominik Düsterhaus et Antoine Guérin

249

Protection des données personnelles : les difficultés de la mise en œuvre du droit européen au déréférencement
Olivia Tambou

275

Les recours administratifs contre les actes des agences européennes
Jules David

293

Parlement européen et relations extérieures : une révolution démocratique en marche ?
Hugo Flavier

TORIAL

Crise des valeurs dans l'Union européenne ?
 par Jean Paul Jacqué..... 213

ICLES

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les ordres juridiques nationaux, de la mise en œuvre à la mise en balance
 par Marek Safjan, Dominik Dusterhaus et Antoine Guérin..... 219

Protection des données personnelles : les difficultés de la mise en œuvre du droit européen au déréférencement
 par Olivia Tambou..... 249

Les recours administratifs contre les actes des agences européennes
 par Jules David 275

Parlement européen et relations extérieures : une révolution démocratique en marche ?
 par Hugo Flavier..... 293

LEMENTAIRES

Le recours d'un mouvement de libération nationale à l'encontre d'un acte d'approbation d'un accord international de l'Union : aspects contentieux
 par Olivier Peiffert..... 319

211

RONIQUES

Les droits fondamentaux dans l'Union européenne
 par Florence Benoît-Rohmer.....337

Jurisprudence judiciaire française intéressant le droit de l'Union sous la responsabilité de l'EDIEC... 374-I
 Contentieux de l'Union européenne
 par Laurent Coutron.....375

Espace judiciaire européen en matière civile
 par Vincent Égea
 et Emmanuel Guinchard..... 435

Droit européen des marchés et autres contrats publics
 par Ann Lawrence Durviaux 447

Droit européen de l'environnement
 par Patrick Thieffry 465

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus
 et ouvrages commentés.....481



Les ouvrages commentés sont accessibles gratuitement sur le site Dalloz Revues, dans la version feuilletable de la RTDEur.

Compte rendus d'ouvrages

Les ouvrages pour compte rendus sont à adresser à :
L'Équipe de Droit International Européen et Comparé (EDIEC)
À l'attention de Jean-Sylvestre Bergé
Université Jean Moulin Lyon 3 - Faculté de droit
15, quai Claude Bernard
BP 0638
F-69239 Lyon Cedex 02

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Brunessen Bertrand, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : rtdeur@gmail.com

Les auteurs sont priés de prendre connaissance des consignes disponibles à l'adresse suivante www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o al, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » [art. L. 122-4].

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une